

**CONTRAT DE SERVICE
(Général)
(Version détaillée)**

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
PRÉAMBULE	7
0.00 INTERPRÉTATION	7
0.01 Terminologie.....	8
0.01.01 Activités.....	8
0.01.02 Changement de Contrôle	8
0.01.03 Contrat	8
0.01.04 Échéancier	8
0.01.05 Filiale.....	9
0.01.06 Force Majeure.....	9
0.01.07 Information Confidentielle	9
0.01.08 Loi	10
0.01.09 Manquement	10
0.01.10 Meilleurs Efforts.....	10
0.01.11 Ouvrage	10
0.01.12 PARTIE.....	10
0.01.13 Personne	10
0.01.14 Personne Liée.....	11
0.01.15 Projet	11
0.01.16 Propriété Intellectuelle	11
0.01.17 Représentants Légaux.....	11
0.01.18 Tâches.....	12
0.01.19 Taux Préférentiel	12
0.02 Intégralité et primauté.....	12
0.03 Lois applicables	12
0.04 Non-conformité.....	12
0.04.01 Divisibilité	12
0.04.02 Disposition alternative.....	12
0.05 Généralités	12
0.05.01 Cumul	12
0.05.02 Non renonciation	13
0.05.03 Dates et délais.....	13
a) De rigueur	13
b) Calcul.....	13
c) Reports	13
0.05.04 Références financières.....	14
0.05.05 Renvois	14
0.05.06 Genre et nombre	14
0.05.07 Titres.....	14

CONTRAT DE SERVICE
(Général)
(Version détaillée)

0.05.08	Présomptions	14
0.05.09	Connaissance	14
0.05.10	Approbation	15
0.05.11	Normes comptables	15
1.00	OBJET	15
1.01	Services	15
1.02	Conditions	15
1.02.01	Requises par le CLIENT	15
1.02.02	Requises par le PRESTATAIRE	15
1.02.03	Choix	16
2.00	CONTREPARTIE.....	16
2.01	Honoraires	16
2.02	Majoration	17
2.03	Débours	17
3.00	MODALITÉS DE PAIEMENT	17
3.01	Honoraires et débours	17
3.02	Intérêt	17
3.03	Déchéance du terme	17
4.00	SÛRETÉS.....	17
5.00	ATTESTATIONS RÉCIPROQUES	18
5.01	Statut	18
5.02	Capacité	19
5.03	Effet obligatoire	19
5.04	Résidence	19
5.05	Statut canadien	19
5.06	Commission	19
5.07	Assurances	20
5.08	Prête-nom	20
5.09	Consentement éclairé	20
5.10	Stipulations essentielles	20
5.11	Divulgateion	20
6.00	ATTESTATIONS DU CLIENT.....	20
6.01	Faits importants.....	21
7.00	ATTESTATIONS DU PRESTATAIRE.....	21
7.01	Ressources	21
7.02	Conflit d'intérêts.....	21
8.00	OBLIGATIONS RÉCIPROQUES	21

CONTRAT DE SERVICE
(Général)
(Version détaillée)

9.00	OBLIGATIONS DU CLIENT	21
9.01	Coopération	22
9.02	Modification	22
10.00	OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE	22
10.01	Permis et licence	22
10.02	Assurance	22
10.02.01	Souscription	22
10.02.02	Montant	22
10.02.03	Émetteur	22
10.02.04	Avis préalable	22
10.02.05	Coassuré	23
10.02.06	Certificats d'assurance	23
10.02.07	Avis de modification ou d'annulation	23
10.03	Échéancier	23
10.04	Meilleurs Efforts	23
10.05	Rapport mensuel	23
10.06	Conduite	23
10.07	Information Confidentielle	23
10.07.01	Reconnaissance	23
10.07.02	Demande de retour	24
10.07.03	Pénalité	24
10.08	Non-concurrence	24
10.08.01	Portée de l'engagement	24
10.08.02	Sanction	24
a)	Pénalité	24
b)	Paiement	24
c)	Mesures conservatoires	25
10.09	Non-sollicitation de la clientèle	25
10.09.01	Portée de l'engagement	25
10.09.02	Sanction	25
a)	Pénalité	25
b)	Paiement	25
c)	Mesures conservatoires	25
10.10	Non-sollicitation du personnel	25
10.10.01	Portée de l'engagement	25
10.10.02	Sanction	26
a)	Pénalité	26
b)	Paiement	26
c)	Mesures conservatoires	26
10.11	Opportunités d'affaires	26
10.12	Conflit d'intérêts	26
10.13	Propriété Intellectuelle	27
10.13.01	Cession et renonciation	27

CONTRAT DE SERVICE
(Général)
(Version détaillée)

10.13.02	Utilisation	27
11.00	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES.....	27
11.01	Interdiction de céder	27
11.02	Transfert par le CLIENT.....	27
11.02.01	Interne.....	27
11.02.02	Externe	28
11.03	Relations entre les PARTIES.....	28
11.04	Recours	28
11.04.01	Choix	28
11.04.02	Aucune restriction	28
12.00	DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	29
12.01	Avis	29
12.02	Résolution des différends.....	29
12.02.01	Rencontre de négociations de bonne foi.....	29
a)	Avis écrit.....	29
b)	Rencontre.....	29
12.02.02	Médiation	29
a)	Processus.....	29
b)	Médiateur.....	29
c)	Règlement	29
d)	Procédures judiciaires [OU Arbitrage]	30
12.02.03	Arbitrage.....	30
12.03	Élection de domicile	30
12.04	Exemplaires	30
12.05	Modification.....	30
12.06	Non-renonciation	30
12.07	Signature électronique	31
13.00	FIN DU CONTRAT	31
13.01	Résiliation de gré à gré	31
13.02	Par le CLIENT	31
13.03	Par le PRESTATAIRE.....	31
13.04	Cessation	31
14.00	ENTRÉE EN VIGUEUR.....	31
15.00	DURÉE.....	32
15.01	Probatoire.....	32
15.02	Initiale	32
15.03	Renouvellement	32
15.04	Non-reconduction	32
15.05	Survie	32

**CONTRAT DE SERVICE
(Général)
(Version détaillée)**

16.00 PORTÉE 33

LISTE DES ANNEXES

	PAGE
ANNEXE 0.01.04 – ÉCHÉANCIER.....	34
ANNEXE 0.01.11 – OUVRAGE - CAHIER DE CHARGES [DEVIS D'EXÉCUTION].....	34
ANNEXE 0.01.18 – DESCRIPTION DES TÂCHES	34
ANNEXE 10.09.01 A – LISTE DE LA CLIENTÈLE DU CLIENT	34
ANNEXE 10.09.01 B – SERVICES VISÉS PAR L'ENGAGEMENT DE NON-SOLLICITATION	34



© edilex inc.
www.edilex.com

**CONTRAT DE SERVICE
(Général)
(Version détaillée)**

CONTRAT DE SERVICE, intervenu en la ville de, province de, Canada.

ENTRE : **V1** (*nom de la personne physique*), (*occupation*), domicilié(e) et résidant au (*numéro civique et nom de la rue*), en la ville de (*nom de la ville*), province de (*nom de la province*), (*code postal*), faisant affaires sous le nom de (*dénomination*);

OU

V2 (*dénomination sociale de la personne morale*), personne morale dûment constituée, tel qu'elle le déclare, selon la *Loi* (*nom de la loi sous laquelle la société par actions a été constituée*), ayant sa principale place d'affaires au (*numéro civique et nom de la rue*), en la ville de (*nom de la ville*), province de (*nom de la province*), (*code postal*), et dûment immatriculée sous le numéro conformément à la *Loi* (*nom de la loi relative à la publicité légale des entreprises sous laquelle la société par actions est immatriculée*);

V2.1 (Représentant autorisé) (à ajouter à la suite de V2, le cas échéant)
représentée par (*nom du représentant*), son (*titre du représentant*), qui est dûment autorisé à agir à cette fin, tel qu'elle le confirme;

V2.2 (Représentant autorisé par résolution) (à ajouter à la suite de V2, le cas échéant)
représentée par (*nom du représentant*), son (*titre du représentant*), qui est dûment autorisé à agir à cette fin tel qu'indiqué dans l'extrait de résolution de l'administrateur unique [OU du conseil d'administration], annexe A;

OU

V3 (*nom*), [société en nom collectif], **OU** [société en commandite représentée par (*nom de son commandité*), son commandité], **OU** [société en participation], **OU** [coentreprise], **OU** [collaboration], **OU** [toute autre groupement de personnes] exploitant une entreprise par l'exercice d'une activité économique organisée à caractère commercial, dûment formée selon [le *Code civil du Québec*] **OU** [la *Loi* (*identification de la loi applicable*)] **OU** [le régime de droit commun applicable], ayant sa principale place d'affaires au (*numéro civique et nom de la rue*), en la ville de (*nom de la ville*), province de (*nom de la province*), (*code postal*), et dûment immatriculée (*selon le cas*) sous le numéro conformément à la *Loi* (*nom de la loi relative à la publicité légale des entreprises sous laquelle est immatriculée*), représentée par (*nom du représentant*), son (*titre du représentant*), qui est dûment autorisé à agir à cette fin tel qu'elle le déclare, **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions des associés de la société en nom collectif], **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions de l'administrateur unique [ou du conseil d'administration] du commandité de la société en commandite], **OU** [tel qu'indiqué dans les

CLIENT	PRESTATAIRE

**CONTRAT DE SERVICE
(Général)
(Version détaillée)**

extraits de résolutions des associés de la société en participation], **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions de l'administrateur unique [ou du conseil d'administration] de chacun des participants à la coentreprise], **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions de l'administrateur unique [ou du conseil d'administration] de chacun des collaborateurs à l'accord de collaboration], **OU** [tel qu'indiqué dans les extraits de résolutions des membres de tel autre groupement de personnes], à l'annexe A;

CI-APRÈS DÉNOMMÉ(E) LE « CLIENT »;

ET: (*identification du prestataire*);

CI-APRÈS DÉNOMMÉ(E) LE « PRESTATAIRE »;

CI-APRÈS COLLECTIVEMENT DÉNOMMÉES LES « PARTIES »;

PRÉAMBULE

LES PARTIES DÉCLARENT CE QUI SUIT :

- A) Le CLIENT œuvre dans le domaine de (*description du secteur d'activités de cette partie*);
- B) Le PRESTATAIRE œuvre dans le domaine de (*description du secteur d'activités de cette partie*);
- C) Le CLIENT souhaite (*description des services requis*);
- D) Les PARTIES désirent consigner les modalités de leur entente à ce sujet dans un écrit sous seing privé;
- E) Les PARTIES désirent que cet écrit s'interprète comme un contrat de gré à gré.

À CES FINS, LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

0.00 INTERPRÉTATION

CLIENT	PRESTATAIRE

CONTRAT DE SERVICE (Général) (Version détaillée)

0.01 Terminologie

À moins d'indication contraire dans le texte ou d'incompatibilité avec celui-ci, les mots et expressions commençant par une majuscule dans le Contrat [ou dans toute documentation accessoire ou subordonnée à celui-ci] s'interprètent comme suit :

0.01.01 Activités

signifie, à l'égard du PRESTATAIRE, (*description des activités commerciales*), à l'égard du CLIENT, (*description des activités commerciales*), et inclut pour chacune des PARTIES toute autre activité reliée à celles-ci et tout nouveau secteur d'activité dans lequel une PARTIE peut agir de temps à autre pendant la durée du Contrat;

0.01.02 Changement de Contrôle

signifie, relativement à une PARTIE ayant le statut d'une personne morale, n'importe lequel des événements suivants :

- a) l'acquisition directe ou indirecte par une Personne, autre qu'une Personne détenant des actions de cette PARTIE, de titres représentant plus de CINQUANTE POURCENT (50%) des droits de vote de cette dernière;
- b) l'acquisition par une Personne, autre qu'une Personne détenant des actions de cette PARTIE, du droit d'élire ou de nommer la majorité des administrateurs de cette PARTIE;
- c) une entente portant sur la vente ou la disposition de tous ou de substantiellement tous les éléments de l'actif de cette PARTIE;
- d) une réorganisation de cette PARTIE menant au transfert des droits conférés par le Contrat de cette dernière à une Personne Liée;
- e) une fusion impliquant cette PARTIE; ou
- f) l'approbation par les actionnaires de cette PARTIE d'un plan pour la liquidation complète de cette dernière;

0.01.03 Contrat

signifie le présent contrat incluant le préambule et ses annexes, toute documentation accessoire ou subordonnée à celui-ci, ainsi que toutes les modifications qui peuvent lui être apportées à l'occasion par les PARTIES, conformément à l'article 12.05 du Contrat;

0.01.04 Échéancier

CLIENT	PRESTATAIRE

CONTRAT DE SERVICE (Général) (Version détaillée)

désigne l'échéancier d'exécution des Tâches/de l'Ouvrage reproduit à l'annexe 0.01.04 des présentes;

0.01.05 Filiale

signifie une entité contrôlée par une PARTIE ou sous le contrôle conjoint d'une PARTIE, par la propriété ou le contrôle de plus de CINQUANTE POURCENT (50 %) des droits de vote ou par tout autre mode de propriété ou de contrôle de cette entité, tant que ce mode de contrôle subsiste;

0.01.06 Force Majeure

signifie tout événement imprévisible et irrésistible échappant au contrôle d'une PARTIE contre lequel celle-ci ne peut se protéger ou se prémunir; pouvant notamment comprendre tout sinistre provoqué par la nature, une épidémie, un incendie, un accident, une guerre (qu'elle soit déclarée ou non), une insurrection, une émeute, un acte de terrorisme, une grève illégale, un arrêt ou un ralentissement de travail spontané, un lock-out, une panne de lignes de télécommunications ou d'électricité, l'intervention des forces armées militaires ou civiles, ou le non respect d'un acte du gouvernement ou à une ordonnance d'un tribunal ou d'une autorité publique [OU (le cas échéant, identifier toute autre cause reliée au contexte spécifique du contrat)];

0.01.07 Information Confidentielle

signifie toute information (commerciale, technique, scientifique, financière, juridique, personnelle ou autre) qu'une PARTIE divulgue [avant et] pendant la durée du Contrat et que la PARTIE réceptrice, faisant preuve d'un jugement d'affaires raisonnable, comprend comme étant confidentielle, incluant notamment toute information en lien avec ses Activités, ses stratégies et opportunités d'affaires, ses finances, sa Propriété Intellectuelle, ses fournisseurs, ses clients ou ses employés, à l'exception de toute information:

- a) connue par la PARTIE réceptrice, avant la date de sa divulgation;
- b) connue du public ou disponible au public avant la date de sa divulgation;
- c) qui devient connue du public ou disponible au public après la date de divulgation et qui ne provient pas d'une violation de l'engagement de confidentialité de la part de la PARTIE réceptrice;
- d) reçue en tout temps par une Personne qui n'est pas soumise à un engagement de confidentialité, se rapportant à cette information, en faveur de l'une ou l'autre des PARTIES;
- e) développée indépendamment par la PARTIE réceptrice;

CLIENT	PRESTATAIRE